

Bourses mobilité » UFR3S
Pour la mobilité sortante
des jeunes chercheurs en santé

APPEL À CANDIDATURES 2025

1- Contexte et objectifs

L'Université de Lille forme chaque année de nombreux chercheurs qui participent à une recherche d'excellence. Dans ce contexte, la **Fondation de France** et la **Fondation Université de Lille** s'associent pour soutenir les jeunes chercheurs praticiens en médecine, pharmacie ou odontologie de l'UFR3S composante de l'Université de Lille souhaitant poursuivre leur parcours recherche. Le dispositif a pour objectif d'octroyer une bourse à ces jeunes praticiens afin d'accomplir une mobilité au sein des meilleurs laboratoires en France ou à l'étranger.

Les candidats devront justifier de leur parcours professionnel et scientifique, de leurs motivations et faire apparaître clairement leur projet de carrière en France.

Les projets de recherche présentés doivent relever des domaines de la médecine, de la pharmacie ou de l'odontologie.

Sur proposition de l'UFR3S, la Fondation Université de Lille garantit à la Fondation de France une sélection des lauréats fondée sur des critères objectifs, une traçabilité dans l'utilisation des fonds, et un retour d'expérience global de l'opération.

La bourse sollicitée peut couvrir tout ou partie des frais engagés par le projet de mobilité sortante en recherche incluant les frais personnels et/ou les dépenses liées directement à l'activité de recherche.

2- Critères de sélection des candidats à la mobilité

Critères d'éligibilité et de recevabilité

1. Profil requis : (i) candidat titulaire d'une thèse d'exercice (médecine, pharmacie ou odontologie) (ii) soit interne ou chef de clinique des universités – assistant hospitalier ou assistant hospitalo-universitaire ou praticien hospitalo-universitaire ou maître de conférences des universités – praticien hospitalier à l'UFR3S ; soit praticien hospitalier au CHU de Lille et ancien chef de clinique assistant.
2. Projet de mobilité sortante en France ou à l'étranger, non débuté à la date de candidature (les candidats déjà présents dans leur laboratoire d'accueil au moment de la décision d'attribution du financement ne sont pas éligibles).
3. Cette mobilité doit s'inscrire dans un parcours professionnel de recherche associé à un projet d'exercice en France pour poursuivre une carrière incluant une activité de recherche. Il est toutefois possible aux lauréats de prolonger leur

séjour à l'étranger soutenu par cette bourse de mobilité dans le cadre d'un postdoctorat.

4. Un plan de financement de la mobilité sera joint au dossier.

Modalités de financement

1. Durée de la mobilité : 6 à 12 mois.
2. Indemnité forfaitaire versée par la Fondation Université de Lille en une seule fois à une date fixée en fonction du plan de financement.
3. La date de début de financement (ou date de prise d'effet) doit au plus tard correspondre à la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil.
4. À l'arrivée du candidat, une attestation de présence signée du laboratoire d'accueil spécifiant la période de présence est envoyée à la Fondation Université de Lille.
5. Le montant de la bourse est défini en fonction des conditions de séjour prenant en compte d'autres sources de financement incluant un éventuel maintien de salaire dans les limites indicatives suivantes :
 - 50 000 € maximum pour une mobilité de 12 mois
 - 25 000 € maximum pour une mobilité de 6 mois

3- Sélection des projets

Après vérification de leur éligibilité et recevabilité à l'appel à candidature, le dossier de candidature est soumis pour expertise par un comité d'évaluation constitué au sein de l'UFR3S composante de l'Université de Lille, sous la responsabilité de son doyen.

L'évaluation du dossier reposera sur l'analyse

- (i) Du profil du candidat : diplômes, publications, motivation et plan de carrière
- (ii) Du projet scientifique : positionnement, qualité, faisabilité et cohérence
- (iii) Du laboratoire d'accueil : positionnement, environnement scientifique, publications, qualité de l'encadrement

Le comité éditera un procès-verbal classant les demandes, assorti d'un avis global, très favorable, favorable ou réserve. Ce procès-verbal sera transmis pour arbitrage à la Fondation Université de Lille et décision de financement.

4- Conditions d'application

Changement de situation administrative ou/et de thématique

Tout changement de situation administrative ou de thématique intervenant pendant la période de financement devra être notifié à la Fondation Université de Lille qui en informera la Fondation de France dans les meilleurs délais. En cas d'arrêt de la mobilité, le lauréat devra rembourser les fonds non-encore engagés.

Evaluation des projets financés et du dispositif

Au terme de la période de financement, un rapport d'activité sera demandé par la Fondation Université de Lille. Les lauréats pourront être sollicités pour répondre à une enquête de suivi de leur parcours.

Règles de communication

Toute communication écrite (publication, mémoire, poster, ...) ou orale (séminaire, congrès...) concernant les résultats du projet de recherche financé devra mentionner la participation financière de la Fondation de France et de la Fondation Université de Lille.

5- Calendrier

Phases	Dates
Ouverture de l'appel à projets	09 octobre 2025
Date limite de dépôt des dossiers	15 janvier 2026

6- Modalités de soumission

Chaque candidature devra être formalisée par un formulaire dûment complété et assorti des pièces justificatives adéquates disponibles [ici](#) ou mises à disposition sur les pages internet ULILLE-UFR3S-Recherche ou International (le cas échéant)

Le dossier complet est adressé en un document unique au format PDF à l'adresse :

boursemobiliteUFR3S@univ-lille.fr